

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2023

Séance du : 28 février 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23\_09DL

**OBJET : Demande de subventions au Département des Bouches du Rhône, Reliquat du programme 2022 « Article 8 » - SMED13 maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques,**

L'an deux mil vingt-trois et le 28 février, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint,

**Le Président Expose :**

Après avoir voté les reliquats Article 8 – année 2022, il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

N° SMED	Commune	Lieux Travaux	Montant Opération HT	Attribution Art. 8 ENEDIS	Dépense subv. CD13 (max 95.000 € HT)	Subv. CD13 sollicitée (Taux : 20 %)
2023.ENV.S MED.019	SAINT-CANNAT	Bd M. Parraud, Place Bailli de suffren, Rues E. Combes et R. Salengro	24 705 €	9 882 €	23 376 €	4 675 €
2023.ENV.S MED.013	SAINT-CHAMAS	Route du Loir	37 922 €	15 169 €	35 860 €	7 172 €

**Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Président,  
Le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits  
iPour extrait conforme,



**Le Président  
Didier KHELFA**